

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3
Résultats et évolution de l'actif net	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 10
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Produits	11
Annexe B - Autres frais d'opération	11
Annexe C - Communications et représentation	11
Annexe D - Services conseils	11
Annexe E - Frais de formation	12
Annexe F - Projets et innovations	12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centre d'expertise fromagère du Québec

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre d'expertise fromagère du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme applique la méthode du report pour la constatation des produits provenant de l'aide financière qui lui est octroyée par le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (le « MAPAQ ») pour la réalisation de projets spécifiques. L'organisme a constaté des apports reportés de 170 000 \$ au bilan au 31 décembre 2023, et des produits de 85 000 \$ à l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date, en lien avec le projet « Transfert des connaissances et développement de la formation » qui fait partie de la convention d'aide financière 2023-2026 intervenue entre les parties. Je n'ai pas été en mesure d'obtenir, de la direction ni par d'autres moyens, des éléments probants suffisants et appropriés concernant la valeur comptable des apports reportés au bilan au 31 décembre 2023 ni des produits dans l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date, pour ce projet. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

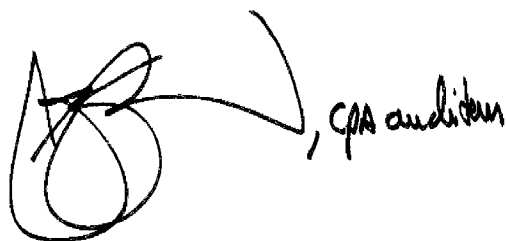
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Mes responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à mon rapport. Cette description fait partie intégrante de mon rapport.



Par Jacques Renaud, CPA auditeur

Laval,
Le 10 avril 2024

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023****4**

	2023	2022
PRODUITS (annexe A)	1 100 823 \$	1 160 067 \$
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	946 166	743 662
Autres frais d'opération (annexe B)	194 992	242 039
Communications et représentation (annexe C)	44 167	27 997
Services conseils (annexe D)	90 261	130 929
Frais de formation (annexe E)	108 876	117 749
Projets et innovations (annexe F)	61 144	-
	1 445 606	1 262 376
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(344 783)	(102 309)
ACTIF NET AU DÉBUT	439 529	541 838
ACTIF NET À LA FIN	94 746 \$	439 529 \$

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023****5**

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(344 783) \$	(102 309) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	7 141	4 811
	(337 642)	(97 498)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Clients	32 135	(51 905)
Subventions à recevoir	(796 003)	62 682
Frais imputables au prochain exercice	952	(4 739)
Fournisseurs et frais courus	(9 088)	38 925
Apports reportés	801 548	-
	(308 098)	(52 535)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(12 701)	(11 922)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(320 799)	(64 457)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	397 858	462 315
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	77 059 \$	397 858 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC**BILAN****31 DÉCEMBRE 2023****6**

	2023	2022
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	77 059 \$	397 858 \$
Clients	100 115	132 250
Subventions à recevoir	539 003	44 000
Frais imputables au prochain exercice	5 116	6 068
	721 293	580 176
SUBVENTIONS À RECEVOIR	301 000	-
IMMOBILISATIONS (note 3)	24 763	19 203
	1 047 056 \$	599 379 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus (note 4)	80 762 \$	89 850 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	40 000	40 000
	120 762	129 850
APPORTS REPORTÉS (note 5)	831 548	30 000
	952 310	159 850
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	94 746	439 529
	1 047 056 \$	599 379 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

1. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les produits de contributions, cotisations, services conseils, programmes et subventions sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les produits d'intérêts sont constatés sur une base de comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Système informatique	30 %

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instrument financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des clients et des subventions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

2. Statuts et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour mission de donner des services conseils, de la formation et du transfert technologique à ses membres en termes économiques, sociaux et politiques.

3. Immobilisations

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	11 702 \$	7 512 \$	4 190 \$	5 237 \$
Système informatique	40 152	19 579	20 573	13 966
	51 854 \$	27 091 \$	24 763 \$	19 203 \$

4. Fournisseurs et frais courus

	2023	2022
Fournisseurs	36 591 \$	47 052 \$
Taxes de vente	9 525	9 419
Salaires	18 141	12 955
Revenus perçus d'avance	16 505	20 424
	80 762 \$	89 850 \$

5. Apports reportés

Les apports reportés représentent des contributions non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des frais liés aux services d'expertise, de formation et de développement du secteur fromager du Québec.

	2023	2022
MAPAQ		
Subvention de base couvrant les frais d'exploitation	486 000 \$	30 000 \$
Transfert des connaissances et développement de la formation	170 000	-
Alternatives pour la réduction du sodium et des gras saturés dans le fromage en grains	108 989	-
Comment produire du fromage au lait cru? - Optimisation des procédés - Transfert des connaissances (3 projets)	66 559	-
	831 548 \$	30 000 \$

	2023	2022
Solde au début	30 000 \$	30 000 \$
Contributions du MAPAQ	1 177 123	338 750
Montant constaté à titre de produit pour l'exercice	(375 575)	(338 750)
Solde à la fin	831 548 \$	30 000 \$

6. Dépendance économique

Les produits de contributions proviennent essentiellement du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ainsi que des Producteurs de lait du Québec (PLQ). En l'absence de ces contributions, la direction est d'avis que la poursuite de certaines activités prévues au budget pourrait être compromise.

7. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023****11**

	2023	2022
Annexe A - Produits		
Contributions - MAPAQ	297 000 \$	338 750 \$
Contributions - PLQ	75 000	75 000
Contributions - CILQ	-	22 495
Cotisations des membres	42 365	37 920
Services conseils	602 933	609 217
Programmes MAPAQ	78 575	-
Programmes AAC	-	73 499
Intérêts	4 950	3 186
	1 100 823 \$	1 160 067 \$

Annexe B - Autres frais d'opération

Assurances	4 913 \$	5 869 \$
Soutien administratif	6 281	44 990
Dépenses automobile	3 493	7 959
Frais bancaires	1 646	1 382
Frais de bureau	5 004	1 939
Honoraires professionnels - gouvernance	-	15 959
Honoraires professionnels - transfert des connaissances	108 531	107 164
Honoraires professionnels - autres	14 931	33 337
Informatique et site web	34 332	15 576
Loyer et frais d'occupation (recouvrement)	-	(3 667)
Télécommunications	8 720	6 720
Amortissement des immobilisations	7 141	4 811
	194 992 \$	242 039 \$

Annexe C - Communications et représentation

Frais de réunions	11 762 \$	5 664 \$
Frais de déplacements	16 043	7 546
Participation à des événements et cotisations	15 903	12 298
Publicité et promotion	459	2 489
	44 167 \$	27 997 \$

Annexe D - Services conseils

Achat de matériel, transport et autres	27 119 \$	73 828 \$
Consultants	2 359	8 794
Frais de déplacements et d'hébergement	60 783	48 307
	90 261 \$	130 929 \$

CENTRE D'EXPERTISE FROMAGÈRE DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023****12**

	2023	2022
Annexe E - Frais de formation		
Formation et ateliers	36 781 \$	12 791 \$
Missions	54 405	-
Formation des employés	14 700	42 783
Registres en ligne	2 990	62 175
	108 876 \$	117 749 \$

Annexe F - Projets et innovations

Achat de matériel, transport et autres	1 152 \$	- \$
Consultants	57 285	-
Frais de déplacements et d'hébergement	2 707	-
	61 144 \$	- \$